

faudra, en outre, faire en sorte que l'ONU puisse mieux répondre aux besoins humanitaires grâce à de meilleures méthodes d'alerte rapide, au «développement préventif» et à un processus plus homogène d'assistance humanitaire, de réhabilitation et de reprise du développement. Et cela est d'autant plus urgent en situation de conflit. La tragédie du Rwanda a démontré si besoin était, que les capacités «d'alerte précoce» et de prévention des conflits doivent être renforcées, et ne peuvent plus être dissociées des questions de développement.

Il importe d'accroître la cohérence et l'influence de l'Assemblée générale et de l'ECOSOC [Conseil économique et social] dans les domaines économique et social. L'ECOSOC doit assumer son rôle de coordination au sein du système de l'ONU et jouer un rôle capital dans le suivi des conférences internationales. Nous pourrions être favorables à un élargissement du bureau de l'ECOSOC mais ceci ne pourrait se substituer au besoin d'améliorer la coordination entre l'ONU et ses agences spécialisées. En ce qui concerne l'Assemblée générale, il faudrait chercher à faire en sorte que les travaux de la deuxième et de la troisième commission reflètent mieux l'intégration des questions sociales et économiques.

Il est possible d'améliorer les débats portant sur les questions économiques générales au sein de ces deux grands organes, qui ne doivent cependant pas chercher à entrer en concurrence avec d'autres organismes plus spécialisés. La valeur de l'Assemblée générale et de l'ECOSOC réside dans la force morale et politique qu'ils insufflent aux objectifs globaux et non dans l'élaboration de mécanismes particuliers. Il faudrait encourager l'Assemblée générale ainsi que l'ECOSOC à faire place à un plus large éventail de points de vue, comme ce fut le cas à l'occasion des audiences mondiales sur le développement.

Les programmes d'aide peuvent être améliorés. Il faut envisager de regrouper et d'intégrer les programmes pour leur donner plus de poids, une orientation précise et pour réduire les frais généraux. Il demeure en outre crucial de coordonner nos activités avec celles des institutions spécialisées. Il y a lieu de se demander s'il ne faudrait pas adapter davantage encore les programmes d'aide de l'ONU aux besoins des pays les plus pauvres.

Ce débat marque le début d'une nouvelle étape dans l'élaboration de l'Agenda pour le développement. Je me suis efforcée ici d'exposer la position du Canada à propos de certaines des principales questions sur lesquelles nous devons nous pencher. Pour ce qui est des prochaines étapes, nous devrions envisager la création, le plus tôt possible, d'un groupe de travail, qui, à partir de la base proposée par le secrétaire général, peaufinerait les priorités de l'ONU et suggérerait des changements pour que l'on puisse s'y attaquer efficacement.